

## HONORAIRES DE LOCATION

### Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants : 16.66 % partagés entre le propriétaire et le locataire sans pouvoir excéder le barème érigé par la loi alur.

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5 %\* sans excéder 8 € /M2 en province et 11 € / M2 à Paris
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.33 %\* sans excéder 3 € / M2
- \*Assiette sur le loyer annuel Hors charges.

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

- honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5 % \*\*
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.33 %\*\*
- \*\*Assiette de calcul sur le loyer annuel Hors charges

### Autres baux : locaux commerciaux entrepôts et bureaux

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire : 16.66 % décomposé comme suit

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5 % \*\*
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.33 %\*\*
- honoraires d'entremise et de négociation : 8.33 %

\*\*Assiette sur le loyer annuel Hors charges

## HONORAIRES DE GESTION

- Honoraires de Gestion 7 % HT des sommes encaissées soit 8.4 % TTC
- Déclaration des revenus Fonciers (inclus) Gestion des travaux (inclus)
- Assurances Garantie des loyers impayés 3 % TTC des sommes encaissées

## HONORAIRES DE NEGOCIATION DE LOCATIONS COMMERCIALES OU PROFESSIONNELLES

LOYER ANNUEL HORS CHARGE ET HORS TAXE	BAREME DES HONORAIRES T.T.C A CHARGE DU PRENEUR
DE 0 EUROS A 10.000 EUROS	16%
DE 10.001 EUROS A 20.000 EUROS	15%
DE 20.001 EUROS A 30.000 EUROS	14%
DE 30.001 EUROS A 40.000 EUROS	13%
AU DELA DE 40.001 EUROS	10%

• FRAIS D'ENREGISTREMENT EN SUS

• HONORAIRES DE GERANCE D'IMMEUBLES : 7% HT DE TOUTES SOMMES ENCAISSEES + TVA 20,00% soit 8,37% T.TC

**C.E.E.C.I.**  
**ADMINISTRATION DES BIENS**  
1, rue de Villeneuve - 02200 SOISSONS  
Tél: 03 23 59 32 15 - Fax: 03 23 59 43 92  
S.A.R.L. au capital de 7 622 Euros  
Membre de la F.N.A.I.M. n° 13978  
Carte Professionnelle - Préfecture de l'Alise n° 113

## HONORAIRES NEGOCIATION VENTE T.T.C DU CABINET

<b>PRIX NET VENDEUR</b>	<b>BAREME DE COMMISSION EN SUS DU PRIX DE VENTE</b>
<b>DE 0 EUROS A 24 999 EUROS</b>	<b>4 000 €</b>
<b>DE 25 000 EUROS A 49 999 EUROS</b>	<b>5 000 €</b>
<b>DE 50 000 EUROS A 69 999 EUROS</b>	<b>10%</b>
<b>DE 70 000 EUROS A 89 999 EUROS</b>	<b>9%</b>
<b>DE 90 000 EUROS A 119 999 EUROS</b>	<b>8%</b>
<b>DE 120 000 EUROS A 139 999 EUROS</b>	<b>7%</b>
<b>DE 140 000 EUROS A 199 999 EUROS</b>	<b>6%</b>
<b>DE 200 000 EUROS A 499 999 EUROS</b>	<b>5%</b>
<b>A PARTIR DE 500 000 EUROS ET PLUS</b>	<b>4%</b>